



AVIS PUBLIC

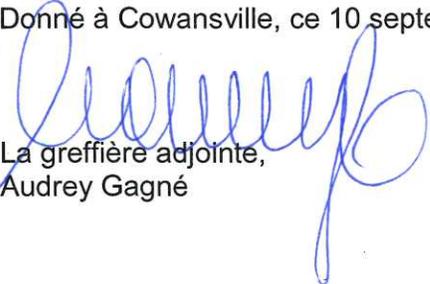
ENTRÉE EN VIGUEUR - RÈGLEMENT NUMÉRO 1841-30-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1841 AFIN DE CRÉER LA ZONE RAA-13, DANS LE SECTEUR DE LA RUE VILAS ET D'ENCADRER CERTAINES NORMES DE STATIONNEMENT POUR LES ÉCOLES PUBLIQUES

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée que le conseil municipal a adopté à la séance ordinaire tenue le 3 août 2021, le ***Règlement numéro 1841-30-2021 modifiant le règlement de zonage numéro 1841 afin de créer la Zone Raa-13, dans le secteur de la rue Vilas et d'encadrer certaines normes de stationnement pour les écoles publiques.***

Ce règlement a pour objet de créer une zone résidentielle de faible densité pour la nouvelle section de la rue Vilas et de modifier le nombre minimal de cases requises pour un usage d'école publique.

PRENEZ EN OUTRE AVIS que ce règlement a été approuvé par la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi le 17 août 2021, date à laquelle il est entré en vigueur et est disponible pour consultation sur le site Web de la Ville ou à l'hôtel de ville de Cowansville situé au 220, place Municipale, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 30 et le vendredi de 8 h 30 à 13 h 00.

Donné à Cowansville, ce 10 septembre 2021


La greffière adjointe,
Audrey Gagné